

Guide de bonnes pratiques

La collecte des données

La durée de conservation des données

La responsabilité et le partage à des tiers

L'usage des zones de commentaire

L'information des personnes concernées

-Illustration d'une mention envoyée par mail-

Campagne mailing

Newsletter

Bons de collecte

Les mentions des sites internet

Mentions légales

Politique de protection des données

Cookies

La collecte de données

Bonnes pratiques

1 Une collecte licite

La collecte n'est licite que si elle repose sur un des fondements suivants :

- Le **consentement** de la personne concernée ;
- La collecte est nécessaire à la réalisation d'un **contrat** ;
- La collecte est nécessaire au respect d'une **obligation légale** ;
- La collecte est nécessaire aux fins des **intérêts légitimes** poursuivis par la fondation.

- Les données personnelles ne peuvent être collectées sans « justification ».

 D'autres bases légales existent dans le RGPD.

2 Un but précis

La collecte doit être transparente et s'inscrire dans une finalité précise préalablement définie.

La finalité doit être **déterminée, explicite et légitime** !

- Les données personnelles ne peuvent être traitées à d'autres fins que celles qui ont été préalablement définies.
- Toute utilisation des données (même ultérieure) doit être portée à la connaissance de la personne concernée.

3 Une collecte pertinente

Les données collectées doivent être **limitées** à ce qui est nécessaire au regard des finalités de la collecte.

Seules les données strictement **nécessaires** à la réalisation de la finalité poursuivie peuvent être collectées.

- Aucune donnée ne peut être collectée « au cas où » ou « en cas de besoin ».

L'exactitude des données

Les données collectées doivent être **exactes** et si nécessaires **tenues à jour**.

- Toutes les mesures doivent être prises pour que les données inexactes soient effacées ou rectifiées.

Cas pratique – La collecte

La Fondation Data Protection School, abritée par la Fondation de France, souhaite savoir quelles sont les données qu'elle est autorisée à traiter dans le cadre de son programme d'attribution de bourses. Pour instruire les dossiers, elle se demande si elle peut légitimement demander aux étudiants de l'école fondatrice « DPS » de leur fournir leur carte d'identité, leur RIB, leur avis d'imposition, leur adresse mail, leur numéro de téléphone, leur numéro de sécurité sociale, les @ de leurs réseaux sociaux, une photo plein pied, une lettre de motivation, ainsi que l'avis d'imposition et l'adresse mail de leurs parents.

Principe : limitation de la collecte des données à ce qui est nécessaire au regard de la finalité poursuivie.

Finalité : attribution de bourse

Fondement : intérêt légitime poursuivi par la Fondation DPS

Parmi toutes les données que souhaitent collecter la Fondation DPS, lesquelles apparaissent comme nécessaires pour instruire un dossier d'attribution de bourses ?

→ Pour instruire un dossier de bourse, il faut pouvoir apprécier l'identité de l'étudiant concerné (CNI), sa motivation (lettre de motivation), sa situation financière et celle de ses parents (avis d'imposition), être en mesure de l'informer de la décision d'attribution ou non (n° de téléphone, adresse mail), et enfin pouvoir lui verser la bourse en cas de décision favorable (RIB).

Dans cette perspective, les numéros de sécurité sociale des étudiants, les @ de leurs réseaux sociaux, leur photo plein pied et l'adresse mail des parents ne sont pas nécessaires pour la réalisation de l'objectif poursuivi et ne doivent donc pas être collectés !

La durée de conservation des données

Bonnes pratiques

Principe : Une durée utile et limitée

Une durée de conservation **utile** doit être déterminée en fonction de l'objectif ayant conduit à la collecte (pas de conservation illimitée !)

- La durée préalablement définie tient compte des obligations légales en matière de conservation de certaines données (pour la démonstration en cas de contrôle fiscal par exemple).
- Les données qui ne présentent plus d'intérêt doivent être supprimées sans délai (action au niveau des bases de données informatiques, des fichiers papiers et des courriers électroniques).



1 Une conservation en base active

Les données sont conservées tant que la finalité n'a pas été atteinte.

La durée de conservation est **variable** et dépend de(s) :

- la nature des données
- finalités poursuivies.

La durée de conservation doit être **raisonnable** et doit pouvoir se justifier.

- Conserver des données plus de 10 ans n'est pas raisonnable (sauf en cas de legs).



2 Une conservation en archive intermédiaire

Lorsque la finalité a été atteinte, il peut exister une **obligation d'archivage** (accès restreint) :

- pour répondre à une obligation légale (pour la démonstration en cas de contrôle fiscal par exemple)
- pour se prémunir d'un contentieux.

- Seules les données permettant de satisfaire à l'obligation d'archivage doivent être conservées. Une mise à jour des données (suppression, conservation, etc.) doit se faire à échéance régulière.
- Les données sont supprimées lorsque la raison justifiant l'archivage n'a plus lieu d'être.

L'archivage définitif

Les données peuvent être conservées (après la réalisation de la finalité poursuivie ou après l'archivage intermédiaire) quand les données présentent un intérêt historique, scientifique ou statistique justifiant qu'elles ne fassent l'objet d'aucune destruction.

L'anonymisation

Ce procédé permet de garder des données au-delà de leur durée de conservation. Il vise à éliminer toute possibilité de ré-identification (à des fins statistiques par exemple).

- L'exploitation future des données est limitée à certains types d'utilisation.
- <https://www.cnil.fr/fr/lanonymisation-de-donnees-personnelles>

Cas pratique – Les durées de conservation

La Fondation Banque Numérique de Franche-Comté (BNFC) est abritée par la Fondation de France et fondée par la Caisse régionale de Franche-Comté du groupe Banque Numérique. Cette Fondation soutient des projets, collecte des dons et traite de nombreuses données personnelles qu'elle est parfois amenée à partager avec la Caisse régionale BNFC. Craignant un contrôle inopiné de la CNIL et surtout soucieuse de bien faire, la Fondation BNFC souhaite savoir si les durées de conservation qu'elle a fixé dans sa plateforme d'appel à projets sont conformes, à savoir 3 ans en cas de refus de demande de soutien et 5 ans en cas d'acceptation.

Pour gérer ses demandes de soutien, la Fondation BNFC souhaite conserver les données collectées à travers sa plateforme d'appel à projets entre 3 et 5 ans en fonction de statut de la décision d'acceptation ou de refus. Ces durées de conservation n'apparaissant pas comme excessives, la Fondation BNFC peut s'en tenir à ces durées de conservation à partir du moment où elle est en mesure de justifier sa pratique, à défaut de règles communes actées pour le moment.

La responsabilité et le partage à des tiers

Bonnes pratiques

1

La responsabilité

La Fondation de France, en tant que fondation abritante, est **responsable juridiquement** des fondations qu'elle abrite.

- Elle agit en qualité de **responsable de traitement** pour toutes les fondations abritées.
- Dans ce contexte, il appartient aux fondations abritées **d'assurer la sécurité** des données et de veiller à **encadrer le partage** des données pour le besoin de leurs activités.

2

Le partage des données

Le partage de données à des tiers (prestataire, fournisseur, école/entreprise fondatrice, etc.) doit être encadré :

- Les personnes concernées en sont **avisées** du partage par une mention d'information.
- Un **accord** ou une **clause de sous-traitance** doit être signé et/ou un **accord de confidentialité** (en cas d'accès simple aux données).

3

Transfert hors Union européenne / EEE

Lorsque les destinataires de données se situent en **dehors de l'UE et de l'EEE**, des Clauses Contractuelles Types (CCT) doivent être signées.

- Les CCT intègrent les grands principes du RGPD.
- La signature de ces clauses est un **gage de sécurité indispensable** pour rendre possible le transfert de données vers un pays tiers.

Les CCT

Les CCT mises à jour (juin 2021) sont disponibles sur le site de la Commission européenne (télécharger le dossier ZIP « Standard contractual clauses for international transfers (Word) » et choisir l'annexe dans la langue attendue.

Cas pratique – La responsabilité et le partage à des tiers

La Fondation Banque Numérique de Franche-Comté (BNFC) est abritée par la Fondation de France et fondée par la Caisse régionale de Franche-Comté du groupe Banque Numérique. Cette Fondation souhaite savoir si elle peut légitimement partager les données personnelles qu'elle collecte à la Caisse régionale BNFC (qui est l'entreprise fondatrice) et à d'autres partenaires ou fondations abritées.

Aussi, elle souhaite faire appel à un prestataire qui serait en charge de ses campagnes de mailing, un candidat se situe en France et l'autre se situe aux Etats-Unis.

La Fondation BNFC étant juridiquement liée à la Fondation de France, il est incorrect de penser qu'elle est de fait rattachée à la Caisse régionale BNFC (bien qu'étant entreprise fondatrice).

En effet, la Fondation BNFC ne possédant pas de personnalité juridique propre, c'est la Fondation de France qui encourt tous les risques pour son compte. La Fondation BNFC et la Fondation de France sont une seule et même entité (il ne faut pas confondre Fondation BNFC et la Caisse Régionale BNFC ensemble).

La Fondation BNFC et la Fondation de France sont donc propriétaires des données que collecte la Fondation BNFC, cette dernière ne peut donc pas communiquer ses données à la Caisse régionale BNFC sans avoir prévu d'accord de sous-traitance (si traitement de données autre que le simple accès) et/ou un accord de confidentialité (si accès simple aux données).

La logique est la même s'agissant du partage de données avec d'autres partenaires ou fondations abritées.

Tout partage de données doit être prévu dans la **mention d'information** à destination des personnes concernées au moment de la collecte des données personnelles (information sur les **destinataires**).

En ce qui concerne le choix du prestataire de la Fondation BNFC, il est préconisé de faire appel au prestataire situé en France (à condition bien sûr qu'il présente des **mesures de sécurité suffisantes**). Un accord de sous-traitance (de protection des données) doit être signé.

Si toutefois le prestataire retenu est celui qui se situe aux Etats-Unis, des Cluses Contractuelles Types (CCT) devront impérativement être signées. Ces clauses sont accessibles sur le site de la Commission européenne.

NB: par accord de sous-traitance, on peut entendre également une clause de sous-traitance insérée à un contrat.

Usage des zones de commentaire

Bonnes pratiques

1

Penser au droit d'accès

Si les commentaires sont utiles pour assurer le suivi d'un dossier, leur utilisation doit être strictement encadrée.

Avoir à l'esprit, quand on renseigne une zone de commentaire, **que la personne concernée peut à tout moment** exercer son « droit d'accès » et **lire ces commentaires** !

- Ils ne doivent donc comporter aucun élément qui pourrait la choquer.
- Ces commentaires doivent être concis, objectifs et utiles à la qualité de la relation.

2

Être utile, objectif et neutre

Les informations collectées sur les personnes doivent être **utiles, pertinentes, objectives et non excessives** (à quoi cette information va-t-elle me servir ? Est-elle vraiment utile à la qualité de la relation ?)

- Les commentaires doivent être **factuels** et jamais inappropriés, subjectifs et insultants.

Ex. « échange difficile » plutôt que « personne très désagréable ».

3

Attention aux données sensibles

Collecte possible dans le cadre d'échanges sur le legs ou certains dons (si les données sont utiles à la relation et à la réalisation du projet).

- Ne consigner que les éléments utiles à la relation future dans un document dont la consultation sera limitée.
- Se limiter à l'usage de termes neutres et objectifs.

Par ex. « hospitalisation » ou « maladie longue durée » plutôt que le nom de la pathologie (sauf si c'est utile au traitement).

Données sensibles

- données relatives à l'origine raciale ou ethnique
- les opinions politiques ou l'appartenance syndicale
- les convictions religieuses ou philosophiques
- les données concernant la santé
- les données concernant la vie sexuelle ou l'orientation sexuelle d'une personne

Cas pratique – L’usage des zones commentaire

La Fondation Air-GPD, abritée par la Fondation de France agit pour la protection de l’environnement numérique. Cette fondation, très populaire depuis l’entrée en application du RGPD, reçoit souvent des appels pour des demandes d’information. Elle est d’ailleurs régulièrement sollicitée par un donateur en particulier. Ce dernier s’est décidé récemment de contacter une énième fois la Fondation Air-GPD afin de se livrer à une pratique qui depuis longtemps le taraudait: l’exercice de son droit d’accès à ses données personnelles. Le salarié de la Fondation en charge de recevoir les appels entrants a un jour perdu patience et à indiqué sur la fiche contact, pensant à être le seul à avoir accès à l’interface du logiciel téléphonique, « donateur qui pompe l’air, doit se faire interner d’urgence!! ». Très inquiète des retombées que pourrait avoir la communication de la fiche contact assorti desdits commentaires sur le donateur, la Fondation Air-GPD se demande s’il lui est possible de ne pas faire suite à cette demande de droit d’accès.

Il n’est pas possible de répondre défavorablement sauf intérêt légitime ou justification légale à une demande d’exercice des droits initiée par une personne concernée par un traitement de données personnelles.

De ce fait, il est très important que les commentaires saisis dans les champs libres et zones de commentaires ne portent pas atteinte aux droits des personnes concernées (commentaires désobligeants, discriminants, voire injurieux, ou faisant apparaître des données bénéficiant d’une protection particulière) qui peuvent à tout moment et sur simple demande accéder au contenu de ces commentaires en exerçant leur droit d’accès.

En l’espèce, le salarié aurait mieux fait d’écrire en commentaire « échanges répétitifs difficiles » plutôt que de rédiger des propos désobligeants.

Ce genre de comportement peut entraîner des sanctions disciplinaires, et les conséquences peuvent même être plus graves (condamnation pénale en cas d’action en diffamation) selon la gravité des propos. Une grande vigilance et diligence est de rigueur.

L'information des personnes concernées

Bonnes pratiques

Une information claire et précise

Les données personnelles doivent être traitées de manière **loyale** et **transparente** vis-à-vis de la personne dont les données sont collectées.

L'information est préalable à la collecte des données personnelles. Si elles sont recueillies de manière indirecte *-par l'intermédiaire d'un tiers-* l'information est alors fournie a posteriori.

Lors du recueil des données, la personne concernée doit être informée *-en des termes clairs et simples, de manière concise, transparente, compréhensible et aisément accessible-* de :

- de l'existence du traitement,
- de sa finalité,
- de sa base juridique,
- de l'identité du responsable de traitement,
- du caractère obligatoire ou facultatif des données et des conséquences éventuelles d'un défaut de réponse
- des destinataires de données,
- de la durée de conservation des données,
- des droits dont ils disposent.

Droits des personnes concernées

- Droit d'accès
- Droit d'obtenir la rectification
- Droit d'obtenir l'effacement
- Droit à la limitation
- Droit à la portabilité
- Droit d'opposition
- Droit de définir des directives relatives au sort de ses données personnelles après sa mort
- Droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle
- Droit de retirer son consentement
- Droit à être informé d'une violation de données personnelles.

Cas pratique – L'information par mail

La Fondation PRODATASERVICES (PDS) fondée par Monsieur et Madame DONE Perso et Nelle est abritée par la Fondation de France. La Fondation PDS agit pour doter les populations les plus défavorisées d'équipements numériques et pour les former au mieux aux bonnes pratiques et au droit des données personnelles.

Dans le cadre de leur programme « Tous unis pour le RGPD », la Fondation PDS souhaite envoyer à l'ensemble de ses bénévoles une invitation par mail à une présentation de leur programme en visioconférence. La Fondation PDS se demande quelles sont les mentions qui devraient figurer dans leur campagne mailing pour traiter les données de leurs bénévoles de manière « loyale et transparente » au sens du RGPD.

Principe : information en des termes clairs, précis, simples, de manière concise, transparente, compréhensible et aisément accessible.

Pour répondre aux exigences du RGPD, la Fondation PDS devra faire apparaître un message comme suit en bas de chaque mail de sa campagne :

« La **Fondation PRODATASERVICES, abritée par la Fondation de France**, dispose de moyens informatiques destinés à assurer **la gestion de l'information et la communication**.

Le traitement de vos données relève de **l'intérêt légitime** poursuivi par la Fondation PRODATASERVICES.

Les données enregistrées sont réservées à **l'usage de la Fondation PRODATASERVICES** aux seules fins définies ci-avant et sont conservées pour la durée strictement nécessaire à la réalisation des finalités précitées. Les données enregistrées ne peuvent être communiquées qu'à la Fondation de France, et le cas échéant, à ses partenaires ou prestataires soumis au respect des règles de protection des données.

Conformément au Règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des données, et à la loi Informatique et Libertés du 06 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un **droit d'opposition**. Vous pouvez aussi **accéder aux données** vous concernant et demander leur **rectification** et leur **effacement**. Vous avez enfin la possibilité d'exercer votre droit à la **limitation** du traitement de vos données et du droit **d'organiser le sort de vos données post-mortem**. Pour exercer vos droits, vous devez vous adresser à **doneperso@prodataservices.org** ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce cadre, au Délégué à la protection des données de la Fondation de France à **dpo@fdf.org**

Vous pouvez **adresser une réclamation** -en ligne ou par voie postale- auprès de la CNIL si vous estimez -après avoir contacté la Fondation de France- que vos droits ne sont pas respectés ou que le traitement mis en œuvre n'est pas conforme aux règles de protection des données.

Si vous ne souhaitez plus recevoir de courrier électronique de notre part, cliquez **ici** ».

L'information : campagne mailing - newsletter - bon de soutien

Bonnes pratiques

1

Campagne mailing

La personne concernée doit, **au moment de la collecte** de son adresse mail :

- être informée que son adresse mail sera utilisée à des fins de prospection / d'information / de communication ;
- être en mesure de s'opposer à cette utilisation de manière simple et gratuite.

Lors de **l'envoi du mail** de la campagne :

- Une mention d'information **complète et actualisée** au nouveau traitement doit être délivrée ;
- Un lien de désabonnement doit être apposé en bas du mail (**droit d'opposition**).

2

Newsletter

Fonder ce traitement par **l'intérêt légitime** d'**informer** poursuivi par la Fondation abritée est possible.

Seule l'adresse mail peut être collectée dans ce cadre !

- Nul besoin dans ce cas de recueillir le consentement de la personne concernée (intérêt légitime).
- Un lien hypertexte de **désabonnement** doit être apposé en bas de chaque mail d'information (ou une procédure d'**opposition** doit être explicitée dans la lettre si envoi par courriel).

3

Bon de soutien

Seules les données strictement **nécessaires** à la collecte du don peuvent être recueillies.

- Une mention d'information **complète** doit être délivrée sur le bon (la police peut être réduite mais doit rester **lisible** !)
- Si les donateurs ont vocation à être recontactés suite au don, il faut prévoir cette finalité dans la mention d'information.

Ce qu'il ne faut pas oublier

- L'information des personnes concernées doit être complète.
- Toutes les mesures doivent être prises pour répondre aux demandes d'exercice des droits dans les meilleurs délais.

Cas pratique – Campagne mailing

Exemple de l'information à délivrer pour une campagne mailing organisée par la Fondation Prodataservices.

Principe : les personnes visées par la campagne ont préalablement été informées qu'elles pouvaient être recontactées par la Fondation Prodataservices à l'occasion de la collecte de leurs données personnelles à l'occasion d'un premier don par exemple (**partie 1**).

Les personnes visées par la campagne doivent pouvoir s'opposer à l'envoi de nouveaux mails (**lien hypertexte partie 2**).

▪ **Partie 1 : extrait des finalités de la première mention d'information délivrée lors de la collecte des données à l'occasion d'un premier don :**

« La Fondation Prodataservices, abritée par la Fondation de France, traite de manière informatisée les données à caractère personnel que vous lui transmettez afin de traiter votre don, de vous transmettre votre reçu fiscal **et de lui permettre de vous recontacter afin d'assurer la gestion de son information et de sa communication** [...] »

▪ **Partie 2 : mention d'information complète délivrée dans les mails de la campagne organisée par la Fondation PDS (invitation à un évènement, envoi d'informations sur les actions de la Fondation -envoi d'appels à projets, envoi du rapport d'activités, etc.-).**

« La Fondation Prodataservices, abritée par la Fondation de France, dispose de moyens informatiques destinés à assurer **la gestion de l'information et de la communication**. Le traitement de vos données relève de l'intérêt légitime poursuivi par la Fondation PDS. Les données enregistrées sont réservées à l'usage de la Fondation Prodataservices aux seules fins définies ci-avant et sont conservées pour la durée strictement nécessaire à la réalisation des finalités précitées. Les données enregistrées ne peuvent être communiquées qu'à la Fondation de France, et le cas échéant, à ses partenaires ou prestataires soumis au respect des règles de protection des données.

Conformément au Règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des données, et à la loi Informatique et Libertés du 06 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'opposition. Vous pouvez aussi accéder aux données vous concernant et demander leur rectification et leur effacement. Vous avez enfin la possibilité d'exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données et du droit d'organiser le sort de vos données post-mortem.

Pour exercer vos droits, vous devez vous adresser à doneperso@pds.org ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce cadre, au Délégué à la protection des données de la Fondation de France à dpo@fdf.org

Vous pouvez adresser une réclamation *-en ligne ou par voie postale-* auprès de la CNIL si vous estimez *-après avoir contacté la Fondation de France-* que vos droits ne sont pas respectés ou que le traitement mis en œuvre n'est pas conforme aux règles de protection des données.


Si vous ne souhaitez plus recevoir de courrier électronique de notre part, cliquez **ici**.

Cas pratique – Newsletter

La Fondation Data Protection School (DPS) souhaite déployer un formulaire de collecte pour l'envoi de sa newsletter. Elle contacte à cet effet la Fondation de France savoir de quelle manière elle doit s'y prendre.

Dans un souci de facilitation et d'harmonisation des pratiques, la Fondation de France conseille à la Fondation DPS de fonder l'envoi de newsletters sur leur intérêt légitime d'informer / de communiquer (l'utilisateur est réputé accepter l'envoi de newsletters en communiquant son adresse mail, il n'y a pas besoin d'intégrer de case à cocher d'acceptation).

Cela peut se traduire comme suit :



The image shows a simple web form for newsletter sign-up. At the top left, the word "Newsletter" is written in a bold, dark font. Below this, there is a white rectangular input field with the placeholder text "Votre mail". To the right of the input field is a rectangular button with a thin border and the text "S'inscrire" in a bold, dark font.

Le traitement de votre adresse mail est fondé par l'intérêt légitime de la Fondation de France à vous envoyer sa newsletter. Pour plus d'informations, cliquez [ici](#).

Un renvoi vers la politique de protection des données de la Fondation de France dans un lien hypertexte doit se faire [ici](#).

Il est rappelé à la Fondation DPS qu'elle dispose d'un délai d'un mois pour répondre aux demandes d'abonnés qui s'opposent à l'envoi de nouvelles newsletters.

Cette possibilité doit d'ailleurs être donnée à l'envoi de chaque newsletter en bas de mail comme suit :

Si vous ne souhaitez plus recevoir de courrier électronique de notre part, cliquez [ici](#).

Cas pratique – Bon de soutien

Dans le cadre d'une campagne de prospection, la Fondation Banque Numérique de Franche-Comté (BNFC) souhaite joindre dans sa communication un bon de soutien pour récolter des dons. Parmi ses interrogations, elle se demande s'il lui est possible de séparer la mention en deux parties, au recto et au verso (pour des questions de coût de personnalisation de print notamment).

La règle est de faire apparaître la mention d'information en un seul niveau. Il peut toutefois possible de faire apparaître la mention en deux niveaux si la nécessité se pose comme c'est le cas pour la Fondation BNFC. La mention à deux niveaux doit être complète, lisible et aisément accessible. Dans un premier niveau doivent figurer a minima l'identité du responsable de traitement, les finalités du traitement et les droits des personnes.

- Niveau 1 au recto :

Comment nous respectons vos données personnelles

La Fondation Banque Numérique de Franche-Comté, abritée par la Fondation de France, collecte et traite de manière informatisée les informations que vous lui transmettez afin de traiter votre don et de vous envoyer votre reçu fiscal, ainsi que pour vous communiquer des informations en lien avec ses missions ou pour faire appel à votre générosité (*1). Le traitement de vos données répond à une obligation légale en matière d'émission de reçus fiscaux et relève de l'intérêt légitime poursuivi par Fondation Banque numérique de Franche-Comté. Conformément au Règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des données, et à la loi Informatique et Libertés du 06 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'opposition. Vous pouvez aussi accéder aux données vous concernant et demander leur rectification et leur effacement. Vous avez enfin la possibilité d'exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données et du droit d'organiser le sort de vos données post-mortem (**voir au dos pour plus d'informations**).

- Niveau 2 au verso :

Informations complémentaires sur le traitement de vos données

Les données recueillies via le bulletin de soutien sont réservées à l'usage de la Fondation Banque Numérique de Franche-Comté aux seules fins définies en dessous du bulletin et sont conservées pour la durée strictement nécessaire à la réalisation des finalités précitées. Les données enregistrées ne peuvent être communiquées qu'à la Fondation de France, et le cas échéant, à ses partenaires ou prestataires soumis au respect des règles de protection des données. Pour exercer vos droits, vous devez vous adresser à BNFC@fondation.org ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce cadre, au Délégué à la protection des données de la Fondation de France à dpo@fdf.org. Vous pouvez adresser une réclamation *-en ligne ou par voie postale-* auprès de la CNIL si vous estimez *-après avoir contacté la Fondation Banque Numérique de Franche-Comté-* que vos droits ne sont pas respectés ou que le traitement mis en œuvre n'est pas conforme aux règles de protection des données.

Votre adresse postale nous a été fournie par [nom de la source] (*2).

(*1): si les futurs donateurs ont vocation à être recontactés, cela doit apparaître comme dans la mention.

(*2): à l'occasion d'un premier contact, dans une campagne de prospection, il est obligatoire de communiquer la source (d'où provient le contact).

L'organisation d'évènements

Bonnes pratiques

1 L'invitation

L'organisation d'un évènement implique bien entendu d'inviter des participants.

Les contacts figurant dans la base de données utilisée pour l'envoi d'invitations doivent avoir consenti à être contactés par l'organisateur ou être avisés de cette possibilité (si intérêt légitime).

Toutes les personnes contactées ne vont pas participer à l'évènement. Pour une bonne gestion, un formulaire d'inscription doit être prévu.

2 Le formulaire d'inscription

Le formulaire d'inscription est envoyé avec l'invitation.

Il ne faut collecter que les données strictement **nécessaires** à la gestion des inscriptions, qui sont principalement les :

- Nom ;
- Prénom ;
- Adresse mail.

- Privilégier les formulaires de type **Microsoft Forms** plutôt que Google Forms.

3 La mention d'information

Comme pour tout traitement de données personnelles, il convient de délivrer une mention d'information **complète** et **précise**.

Il s'agit de faire apparaître la mention sous le formulaire d'inscription envoyé avec l'invitation.

La mention d'information doit être accompagnée d'un lien de désabonnement pour permettre l'exercice du droit d'opposition.

Ce qu'il ne faut pas oublier

- Tout le projet de traitement de données personnelles, c'est-à-dire tout ce qui va être fait des données récoltées, doit être envisagé dès le départ.

Cas pratique – L'organisation d'évènements

Dans le cadre de son projet pour la transition numérique, la Fondation Ciboulette, abritée par la Fondation de France, souhaite organiser une soirée de présentation de son programme « inventer la transition numérique ». Souhaitant être sûre de la marche à suivre, la Fondation Ciboulette contacte son interlocuteur de la Fondation de France pour savoir comment procéder dans les grandes lignes.

Pour le bon déroulement de l'évènement, il faut établir une liste de participants et envoyer pour ce faire une invitation. Pour entrer en relation avec les contacts de sa base de données, une information préalable doit leur avoir été fournie pour permettre ce genre de communication. Les contacts doivent en effet avoir consenti à recevoir de la communication de la part de la Fondation Ciboulette ou en avoir été avisés dans une mention d'information qui prévoyait cette finalité.

Dans le mail de présentation de la soirée, un **formulaire d'inscription** doit être accolé à la communication (préférez **Microsoft Forms** à Google Forms). Les données collectées dans ce formulaire doivent être strictement limitées à ce qui est nécessaire pour la bonne gestion des inscriptions.

Enfin, pour ce qui est de la **mention**, celle-ci doit accompagner le formulaire comme suit avec un **lien de désabonnement** :

« La Fondation Ciboulette, abritée par la Fondation de France, traite de manière informatisée les données à caractère personnel que vous lui transmettez **afin de gérer les inscriptions à l'évènement de présentation de son programme « Inventer la transition numérique »**. Le traitement de vos données relève de l'intérêt légitime poursuivi par la Fondation Ciboulette. Les données enregistrées sont réservées à l'usage de la Fondation Ciboulette aux seules fins définies ci-avant et sont conservées pour la durée strictement nécessaire à la réalisation des finalités précitées. Les données enregistrées ne peuvent être communiquées qu'à la Fondation de France et le cas échéant, à ses partenaires ou prestataires soumis au respect des règles de protection des données.

Conformément au Règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des données, et à la loi Informatique et Libertés du 06 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'opposition. Vous pouvez aussi accéder aux données vous concernant et demander leur rectification et leur effacement. Vous avez enfin la possibilité d'exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données et du droit d'organiser le sort de vos données post-mortem.

Pour exercer vos droits, vous devez vous adresser à alexandre.ciboulette@fondation.org ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce cadre, au Délégué à la protection des données de la Fondation de France à dpo@fdf.org

Vous pouvez adresser une réclamation *-en ligne ou par voie postale-* auprès de la CNIL si vous estimez *-après avoir contacté la Fondation Ciboulette-* que vos droits ne sont pas respectés ou que le traitement mis en œuvre n'est pas conforme aux règles de protection des données.

Si vous ne souhaitez plus recevoir de courrier électronique de notre part, cliquez [ici](#) »

Mentions des sites Internet

Bonnes pratiques

1

Les mentions légales

Dans un onglet dédié (en pied de page) , mentionner les informations sur :

- L'éditeur ;
- Le Directeur de la publication ;
- Le responsable de la rédaction ;
- L'hébergement ;
- La réalisation du site ;
- La propriété intellectuelle ;
- Les liens hypertextes ;
- La confidentialité des courriers électroniques ;
- Le droit applicable.

- La rédaction des mentions doit tenir compte du fait que les fondations abritées **ne disposent pas de personnalité juridique propre**.

2

La politique de protection des données

Dans un onglet dédié (en pied de page) mentionner les informations sur :

- Les finalités des traitements ;
- Les fondements des traitements ;
- Les destinataires des données ;
- Les durées de conservation ;
- Les droits des personnes.

- Lors de la collecte des données sur le site (via un formulaire), une courte mention d'information peut suffire si un renvoi est opéré vers la politique à travers un lien hypertexte.

3

Les cookies

Dans un onglet dédié (en pied de page) mentionner les informations sur :

- La définition d'un cookie ;
- Les types de cookies déposés ;
- Les finalités des cookies ;
- Les indications sur le paramétrage des cookies et la durée de conservation du consentement.

Dans le bandeau au moment de la 1^{ère} connexion de l'utilisateur sur le site :

- L'utilisateur doit être en mesure d'accepter certains cookies, les refuser et les paramétrer dans le même degré de facilité.
- Le choix de l'utilisateur est conservé pendant 6 mois (après quoi le bandeau réapparaît au moment de la reconnexion sur le site).

Ce qu'il ne faut pas oublier

- Se référer à la note « sécurité et conformité de votre site internet » publiée sur l'espace fondateur en février 2021.

Cas pratique – Les mentions légales

La Fondation Romarin nouvellement abritée par la Fondation de France souhaite mettre en place son site internet. Elle contacte la Fondation de France pour savoir quelles mentions légales faire apparaître sur son site qui lui transmet en retour une trame pré-remplie à compléter.

Editeur

Fondation de France pour le compte de la Fondation Romarin
40 avenue Hoche, 75008 Paris
Téléphone : 01 44 21 31 00
Fax : 01 44 21 31 01

Siège administratif de la Fondation Romarin : [Indiquer l'adresse postale du siège administratif s'il en existe un]
romarin@fondation.org

Directeur de la publication

Mme Axelle Davezac, Directrice Générale de la Fondation de France

Responsable de la rédaction

Cédric Romarin, Président de la Fondation Romarin

Hébergement

[Nom du prestataire]
[Adresse du prestataire]
[N° de téléphone du prestataire]

Réalisation du site

[Nom du prestataire]
[Adresse du prestataire]
[N° de téléphone du prestataire]

Propriété intellectuelle

Le présent site et chacun des éléments qui le compose sont la propriété exclusive de la Fondation Romarin ou de tiers qui lui ont concédé une autorisation d'utilisation. L'ensemble de ce site est soumis aux dispositions du Code de la propriété intellectuelle et, à ce titre, est protégé contre toute utilisation non autorisée par la loi.

1/2

La reproduction, sur un support papier ou informatique, de tout ou partie du site est autorisée sous réserve qu'elle soit strictement réservée à un usage personnel, excluant tout usage à des fins publicitaires et/ou commerciales et/ou d'informations, et qu'elle soit conforme aux dispositions de l'article L122-5 du Code de la Propriété Intellectuelle.

À l'exception de la disposition ci-dessus, toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque procédé que ce soit et sur quelque support que ce soit, de tout ou partie du site, sans avoir obtenu l'autorisation préalable de la Fondation Romarin, est strictement interdite et constitue un délit de contrefaçon.

Les marques et logos figurant sur le présent site sont déposés par la Fondation Romarin ou par des tiers. Leur reproduction ou utilisation, de quelque sorte, est interdite sous peine de poursuites pénales et civiles.

Liens hypertextes

Le présent site comporte des liens hypertextes établis en directions d'autres sites qui n'ont pas été développés par la Fondation Romarin. Ces liens hypertextes ne sauraient engager la responsabilité de la Fondation Romarin, notamment s'agissant du contenu de ces sites.

Tout lien vers le présent site doit faire l'objet d'une autorisation expresse et préalable de la Fondation Romarin, laquelle se réserve la possibilité de faire supprimer ce lien à tout moment.

Confidentialité des courriers électroniques

La Fondation Romarin informe les utilisateurs que :

- Le secret des correspondances transmises par le réseau Internet n'est pas garanti.
- Les courriers électroniques sont conservés sur support informatique le temps pour la Fondation xxx de fournir une réponse.

Droit applicable en cas de litige

Le présent site est soumis à la loi française.

Cas pratique – La politique de protection des données

La Fondation Romarin souhaite savoir quelles mentions « RGPD » faire apparaître sur son site.

Sous ses formulaires de collecte, la Fondation Romarin peut opter pour l'option de la mention d'information « allégée » à la condition qu'elle opère un renvoi vers sa politique de protection des données

I. Mention « allégée » :

*Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique mis en œuvre par la Fondation Romarin, abritée par la Fondation de France aux fins de **(précisions sur la finalité du formulaire)**.*

*Pour plus d'informations sur la façon dont nous traitons vos données, vous pouvez consulter notre rubrique « politique protection des données personnelles » en cliquant **ici** (lien hypertexte).*

II. Politique de protection des données :

La finalité du traitement

La Fondation Romarin recueille vos données à travers ce site à des fins de

- gestion de vos dons
- gestion de vos demandes
- gestion du processus de sélection, d'expertise et de mise en œuvre des projets
- gestion de l'information et de la communication
- gestion de finalités ultérieures reposant sur le consentement.

Le fondement du traitement

La gestion de vos dons

Ce traitement répond à une obligation légale en matière d'émission de reçu fiscal.

La gestion de vos demandes (formulaires de contact, envoi de brochures et de newsletter, ...)

Ce traitement relève de l'intérêt légitime poursuivi par la fondation (Veuillez préciser le nom de la fondation abritée).

La gestion du processus de sélection, d'expertise et de mise en œuvre des projets

Ce traitement relève de l'intérêt légitime poursuivi par la fondation (Veuillez préciser le nom de la fondation abritée).

La gestion de l'information et de la communication

Ce traitement relève de l'intérêt légitime poursuivi par la fondation (Veuillez préciser le nom de la fondation abritée).

1/2

La gestion de finalités ultérieures reposant sur le consentement

Ce traitement repose sur votre consentement que vous pouvez retirer à tout moment en vous adressant à (Veuillez préciser).

Destinataires et durée de conservation des données

Les données enregistrées sont réservées à l'usage de la Fondation Romarin et de la Fondation de France aux seules fins définies ci-avant et sont conservées pour la durée strictement nécessaire à la réalisation des finalités précitées. Les données enregistrées ne peuvent être communiquées, le cas échéant, qu'à ses partenaires ou prestataires soumis au respect des règles de protection des données.

Droits des personnes concernées en fonction du fondement

Consentement

Conformément au Règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des données, et à la loi Informatique et Libertés du 06 janvier 1978 modifiée, vous pouvez accéder aux données vous concernant et demander leur rectification et leur effacement. Vous disposez également d'un droit à la portabilité de vos données, d'un droit à la limitation du traitement de vos données et du droit d'organiser le sort de vos données post-mortem.

Obligation légale

Conformément au Règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des données, et à la loi Informatique et Libertés du 06 janvier 1978 modifiée, vous pouvez accéder aux données vous concernant et demander leur rectification. Vous disposez également d'un droit de limitation du traitement de vos données et du droit d'organiser le sort de vos données post-mortem.

Intérêt légitime

Conformément au Règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des données, et à la loi Informatique et Libertés du 06 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'opposition. Vous pouvez aussi accéder aux données vous concernant et demander leur rectification et leur effacement. Vous avez enfin la possibilité d'exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données et du droit d'organiser le sort de vos données post-mortem.

Pour exercer vos droits, vous devez vous adresser à romarin@fdf.org ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce cadre, au Délégué à la protection des données de la Fondation de France à dpo@fdf.org

Vous pouvez adresser une réclamation *-en ligne ou par voie postale-* auprès de la CNIL si vous estimez *-après avoir contacté la Fondation Romarin-* que vos droits ne sont pas respectés ou que le traitement mis en œuvre n'est pas conforme aux règles de protection des données.

2/2

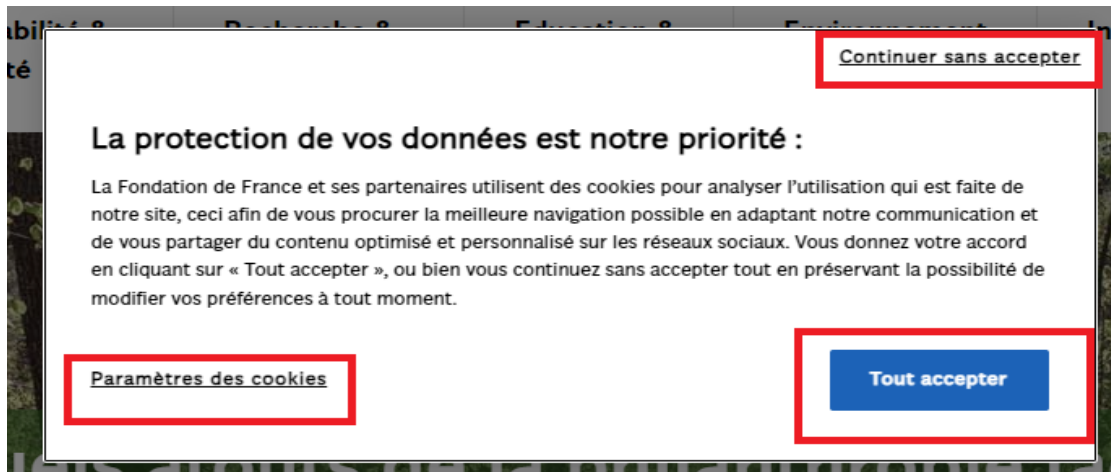
Cas pratique – Les cookies

La Fondation Romarin souhaite savoir comment mettre son site en conformité sur la question des cookies.

La marche à suivre est simple, il faut :

- Informer l'utilisateur ;
- Permettre à l'utilisateur de consentir par un acte positif clair ;
- Permettre à l'utilisateur de faire un choix par finalité ;
- Permettre à l'utilisateur d'exercer ses choix avec le même degré de simplicité ;
- Permettre à l'utilisateur de revenir sur sa décision à tout moment.

A titre d'exemple, le bandeau de la Fondation de France apparaît sous cette forme :



Les encadrés en rouge représentent les options qui sont offertes à l'utilisateur pour exprimer son choix.

La politique des cookies dans un onglet dédié vient préciser ces éléments et les finalités de chaque cookie par typologie.

-> La Fondation Romarin peut s'inspirer de la rédaction la politique cookies FDF.